

COMPTE RENDU DU 04 avril 2017

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents ayant donné procuration : Jean-Christophe DIANOUX à Cédric IMBERT, André BARNOUIN à Roger TRAPPO

Absents excusés : Laurence VIGNAL, Olivier GIRARD, Michel FARE

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

Arrivé à 19h17 : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX

Départ à 19h37 : Cédric IMBERT

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 25

Lecture du compte rendu du 09 mars 2017

Ordre du jour :

➤ **Approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et du Plan de Prévention** : selon les articles L. 4121-1 à L. 4121-3 du Code du Travail et l'article 2-1 du décret du 10 juin 1985, l'autorité territoriale est chargée de veiller à la santé et à la sécurité des agents et doit évaluer les risques professionnels qui ne peuvent être évités. L'évaluation des risques professionnels doit être retranscrite dans un document unique.

Cet outil avec son Plan de prévention, assure une double fonction : il permet de recenser, au travers des différentes activités effectuées par les agents, les caractéristiques essentielles des risques auxquels ils sont exposés (fréquence, gravité) et il permet d'établir un programme d'actions de prévention à mener afin de réduire les risques recensés.

La saisine pour avis du Comité Technique du CDG84 est intervenue et ce dossier a reçu un avis favorable le 1^{er} mars 2017.

Accepté à l'unanimité

➤ **Approbation du règlement intérieur** : Le projet du règlement intérieur du personnel a été transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse qui a émis un avis favorable. Il est destiné à tous les agents de la commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter. Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur du personnel et autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération ramassage chiens errants dangereux** : en l'absence de certitude sur les modalités financières de ce service de ramassage de chiens errants, le conseil municipal reporte sa décision.

➤ **Délibération sur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints** : Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base au calcul des indemnités de fonction des élus. A compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice passe de 1022 à 1035. Le maire et les adjoints ont demandé de ne pas appliquer l'augmentation des indemnités. A cet effet, il est décidé de diminuer le taux des indemnités. Il sera donc de 30.62 % pour les indemnités du maire et de 8.15 % en ce qui concerne les indemnités des adjoints à compter du 1^{er} avril 2017.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération sur le taux d'imposition des taxes locales directes** : Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition provisoires notifiées par les services fiscaux, le conseil municipal décide de passer les taux 2017 comme suit :

TAUX 2016		TAUX 2017	
Taxe d'Habitation (TH)	8.20 %	Taxe d'Habitation (TH)	8.30 %
Foncier Bâti (FB)	13.90 %	Foncier Bâti (FB)	14.00 %
Foncier Non Bâti (FNB)	59.69 %	Foncier Non Bâti (FNB)	59.69 %

Le montant prévisionnel des contributions directes au titre de l'exercice 2017 s'élève donc à 270 753 €. 9 voix pour l'augmentation
Contre 3 voix pour le maintien des taux antérieurs

➤ **Délibération sur la réalisation d'un Contrat de Prêt et d'un prêt relais pour le financement de la construction de la station d'épuration** : le coût total estimatif du projet de construction de la station d'épuration s'élève à 910 467.87 euros hors taxes, soit 1 092 561.44 euros TTC. Le montant total des subventions obtenues à l'heure actuelle est de 145 885 euros Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 650 000 euros.

La mairie a contacté plusieurs agences susceptibles d'aider au financement de l'opération, seul le Crédit Agricole Alpes Provence a répondu. Monsieur le Maire présente les différentes offres réceptionnées.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les offres comme suit et tous documents afférents à ce dossier :

Prêt moyen terme d'investissement

Montant : 650 000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux d'intérêt annuel fixe (30/360) : 1.69 %

Amortissement : Échéances constantes

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

Prêt relais dans l'attente du versement du FCTVA

Montant : 176 665.59 euros

Durée : 2 ans (avec remboursement du capital in fine et intérêts payables annuellement)

Taux fixe (base 30/360) : 0.74 %

Montant des intérêts annuels : 1 307.33 €

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

Accepté à l'unanimité

Arrivée de messieurs BARNOUIN et DIANOUX

➤ **Délibération sur l'affectation des résultats assainissement 2016** : le Conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016, soit 1 752.07 € en section de fonctionnement.
Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération sur le vote du budget assainissement 2017** : Monsieur le Maire présente le budget primitif pour la commune pour cette année 2017.
Le Conseil municipal a approuvé et voté le budget primitif de la commune pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 55 577.07 €

Recettes de fonctionnement : 53 825 € plus la reprise de l'excédent 2016 de 1 752.07 €

Dépenses d'investissement : 1 127 324.47 €

Recettes d'investissement : 1 065 665.80 € plus la reprise de l'excédent 2016 de 61 658.67 €

Soit un total budgétaire de 1 182 324.47 €

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération sur l'affectation des résultats de la commune 2016** : le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

13 730.09 € en section d'investissement

Le reste, soit 416 948.57 € en section de fonctionnement

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération sur le vote du budget de la commune 2017** : Monsieur le Maire présente le budget primitif pour la commune pour cette année 2017.

Le Conseil municipal a approuvé et voté le budget primitif de la commune pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 906 032.93 €

Recettes de fonctionnement : 485 941 € dont la reprise de l'excédent 2016 de 420 091.93 €

Dépenses d'investissement : 547 400 € + 19 235.99 € de restes à réaliser et la reprise du déficit 2016 de 19 235.99 €

Recettes d'investissement : 561 130.09 € + 17 105.90 € de restes à réaliser 2016

Soit un total budgétaire de 1 484 268.92 €

Accepté à l'unanimité

Départ de monsieur IMBERT 19h37

➤ **Délibération sur le devis pour les travaux du mur de soutènement Place du Moulin** : Le conseil municipal approuve la variante de l'entreprise MISSOLIN s'élevant à 67 943.24 € H.T.

Accepté à l'unanimité

- **Demande subvention** : Monsieur le Maire rappelle que Puyméras Mon Village n'avait pas pu fournir son dossier de demande de subvention à temps pour cause de changement de bureau. Il présente la demande reçue depuis en mairie. Le Conseil Municipal décide d'allouer 300 € de subvention de fonctionnement à Puyméras Mon Village.

Accepté à l'unanimité

Questions diverses :

- ✓ Des administrés ont signalé des problèmes de bruits de voisinage notamment en ce qui concerne les aboiements. La mairie rappelle qu'un arrêté relatif aux bruits de voisinage notamment dus

aux animaux a été pris en date de 2002. Il convient à tous de le respecter. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la mairie.

- ✓ Durant le mois de mars 2017 l'éclairage public est resté allumé durant plusieurs jours. Après information, il s'agit d'un problème technique d'ENEDIS. Un courrier d'ENEDIS refuse un quelconque remboursement aux communes.
- ✓ La mairie a reçu une lettre du syndicat des fleuristes afin de rappeler les règles de vente du muguet le 1^{er} mai par les non professionnels.
- ✓ Marc MOINIER informe que concernant le programme voirie 2017, le devis pour la réfection du Chemin de Piegon qui a été retenu est celui de l'entreprise MISSOLIN pour un montant de 28 000.00 euros. Ce devis était le moins cher. Le Chemin de la Lauzière a été déplacé avec le temps. Avant de le refaire, il convient de le faire borner.
- ✓ Jean-Louis AUTRAN informe que la cérémonie de la Sainte-Croix s'est bien déroulée.

Urbanisme

- ✓ Le PC 08419416N0009 déposé par Mme RIPERT Sylvette pour la construction de 8 maisons Quartier Le Théron a fait l'objet d'un arrêté de sursis à statuer. L'instruction est donc figée. En effet, le projet remettant en cause l'équilibre du futur PLU.
- ✓ Concernant le PC 08409417N0001 Commune de Puyméras, ce dossier est passé en commission ERP. Le projet a été validé et l'instruction est en cours.
- ✓ Monsieur SIFFREDI Jean a déposé une demande de déclaration préalable pour la pose d'un car port quartier Le Grand Jardin.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 20 h 40.